

Rapport financier semestriel au 30 juin 2014

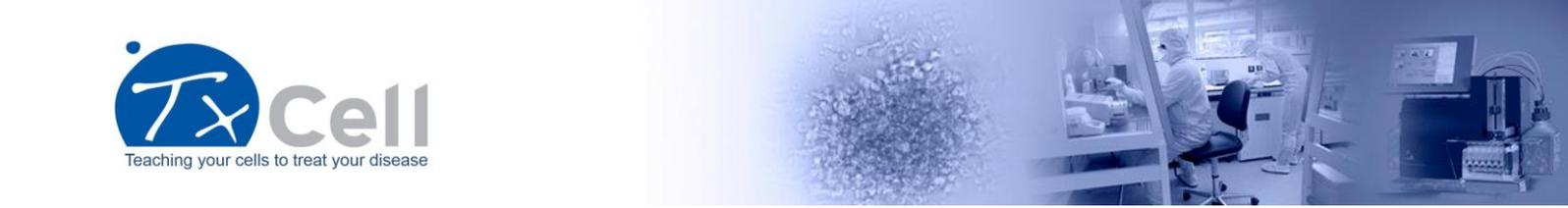


TABLE DES MATIERES

1. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL.....	3
1.1 Informations relatives à l'entreprise.....	3
1.2 Faits marquants du premier semestre 2014	4
1.3 Rapport d'activité.....	4
2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2014	10
3. INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2014.....	11
3.1 Etat de la situation financière	11
3.2 Etat du résultat net et état du résultat global	12
3.3 Etat de variation des capitaux propres.....	13
3.4 Tableau de flux de trésorerie	14
3.5 Notes annexes aux états financiers	15
4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	39



1. RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL

1.1 Informations relatives à l'entreprise

TxCell S.A. (la « Société ») est une société de biotechnologie qui développe des immunothérapies cellulaires personnalisées utilisant des cellules T régulatrices spécifiques d'antigène (Ag-Tregs), pour le traitement des maladies inflammatoires et auto-immunes chroniques.

La stratégie de TxCell consiste à cibler les maladies rares et les indications orphelines pour lesquelles il n'existe que peu ou pas d'options thérapeutiques.

Les candidats médicaments développés par TxCell sont des cellules T régulatrices de type 1 (Ag-Treg) générées ex-vivo à partir du sang du patient grâce à un procédé de production unique et propriétaire. La Société a en effet développé une plateforme technologique innovante, ASTrIA, permettant d'éduquer les propres cellules du patient afin qu'elles s'activent efficacement de manière très ciblée, sans engendrer les effets de résistance inhérents aux traitements habituels. ASTrIA a la capacité de produire une vaste gamme de traitements d'immunothérapie cellulaire personnalisée selon un processus de production économiquement viable. Un seul prélèvement de sang du patient permet en effet de disposer de doses stockées congelées pour un traitement chronique pendant plusieurs années.

TxCell a achevé avec succès un essai clinique de phase I/II avec Ovasave®, son candidat médicament le plus avancé, chez des patients atteints de la maladie de Crohn et réfractaires à tous les traitements existants. Sur la base de ces premiers résultats prometteurs, la Société a signé en décembre 2013, un contrat de collaboration, d'option, de développement et de licence avec Ferring International Center (« Ferring ») aux termes duquel Ferring dispose d'une option lui permettant d'obtenir une licence exclusive mondiale portant sur le développement, la fabrication et la commercialisation d'Ovasave® pour le traitement des maladies inflammatoires de l'intestin, parmi lesquelles la maladie de Crohn et la colite ulcéreuse. Au total, ce partenariat prévoit jusqu'à 76 M€ de paiements potentiels, hors royalties, qui seront versés à TxCell en fonction de franchissement d'étapes. Pour confirmer les résultats positifs de l'étude de phase I/II, un essai clinique international de phase IIb est prévu au cours du deuxième semestre de 2014, avec des résultats attendus fin 2016 / début 2017.

Le second candidat médicament de TxCell, Col-Treg, est en développement pour le traitement de l'uvéïte auto-immune, une maladie rare qui dispose actuellement d'options thérapeutiques très limitées. La prochaine étape de ce programme sera la réalisation d'un essai clinique de phase I/II qui visera à apporter la preuve de concept clinique. Le démarrage de l'étude de phase I/II est prévu mi-2015, avec des résultats prévus mi-2016.

Enfin, d'autres candidats médicaments destinés au traitement de maladies inflammatoires et auto-immunes sont au stade de développement préclinique.

Pour soutenir le développement de sa thérapie cellulaire personnalisée de nouvelle génération et exploiter au mieux son business model, TxCell s'est d'ores et déjà dotée de sa propre unité de production de thérapie cellulaire basée à Besançon, ayant obtenu auprès de l'ANSM (agence française du médicament) le statut d'établissement pharmaceutique et le certificat de conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) lui permettant de produire des thérapies cellulaires pour des essais cliniques.

TxCell possède son siège social à Sophia-Antipolis, et un établissement secondaire à Besançon. TxCell compte 40 salariés au 30 juin 2014.

La Société a été introduite en bourse sur NYSE Euronext le 11 avril 2014 sous le code ISIN FR0010127662 et le mnémonique TXCL.



Pour plus d'informations : www.txcell.com

1.2 Faits marquants du premier semestre 2014

- Emission en février 2014 d'un emprunt obligataire de 3,5 M€.
- Lancement du développement de Col-Treg, le second candidat médicament de TxCell, dans le traitement de l'uvéite auto-immune, une maladie rare et une des principales causes de cécité dans le monde industrialisé. Comme Ovasave®, Col-Treg est issu de la plateforme propriétaire d'immunothérapie cellulaire personnalisée de TxCell – ASTrIA.
- Introduction en bourse le 11 avril 2014 sur le compartiment C d'Euronext avec une levée de fonds de 16,2 M€ bruts, la conversion corrélative de l'emprunt obligataire de 3,5 M€, et une levée complémentaire en mai de 1,5 M€ bruts.
- Obtention de la classification de Médicament de Thérapie Innovante par l'Agence Européenne des Médicaments pour Col-Treg.
- Délivrance par l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) du certificat de conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) pour l'unité de production de thérapie cellulaire de TxCell, à Besançon.
- Lancement et attribution d'une subvention pour le projet POSITIVE. Cette subvention d'un montant de 417 K€ est menée en collaboration entre TxCell (qui recevra 250 K€), l'unité de thérapie cellulaire et génique (UTCG) de Nice développant des immunothérapies cellulaires antivirales innovantes (qui recevra 167 K€) et Biosafe, une société privée suisse développant des solutions innovantes pour le traitement des cellules. Ce projet porte sur le développement et la mise en place d'une procédure pour automatiser la première étape du procédé de production d'Ovasave®.
- Changements dans les instances de gouvernance de la société :
 - Nomination lors du Conseil d'Administration du 7 mars 2014 de Madame Marie-Yvonne Landel Meunier, comme administrateur indépendant ;
 - Changement de représentant permanent de bpifrance Investissement au Conseil d'Administration par désignation de Madame Marie-Laure Garrigues ;
 - Nomination lors du Conseil d'Administration du 22 mai 2014 de Monsieur Laurent Higeret, bpifrance Participations, comme censeur du Conseil d'Administration.

1.3 Rapport d'activité

Les résultats de TxCell au 30 juin 2014 se caractérisent par :

- Une augmentation cohérente et maîtrisée de la perte opérationnelle. Hors charges liées aux paiements en actions, les charges opérationnelles, dont 77% sont consacrées à la recherche et au développement, se sont élevées à 4,9 M€ (contre 3,8 M€ durant le premier semestre de 2013) en raison du lancement du développement de Col-Treg, le second candidat médicament de TxCell et du démarrage prochain de l'étude de phase IIb d'Ovasave®.
- Une situation financière solide. Avec 17,4 M€ de trésorerie au 30 juin 2014, la Société estime avoir une visibilité financière lui permettant, sur la base de ses programmes actuels, de couvrir ses besoins à moyen terme.



1.3.1 Analyse du compte de résultat

Le compte de résultat se présente de la façon suivante :

En €	30/06/2014	30/06/2013
Chiffre d'affaires	162 332	0
Autres produits de l'activité	1 020 289	967 772
Produits des activités ordinaires	1 182 621	967 772
Frais de recherche et de développement	3 730 240	3 090 762
Frais généraux	1 120 904	692 788
Charges liées aux paiements en actions	1 113 825	861
Résultat opérationnel courant	-4 782 348	-2 816 638
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	21 357	602
Coût de l'endettement financier brut	60 222	121
Coût de l'endettement financier net	-38 865	481
Autres produits financiers	132	223
Autres charges financières	1 134	2 321
Résultat courant avant impôt	-4 822 214	-2 818 255
Charge d'impôt sur le résultat	0	0
RESULTAT NET	-4 822 214	-2 818 255
Résultat net de base par action	-0,51	-0,42

- Le chiffre d'affaires de la Société correspond uniquement aux revenus générés par le paiement à la signature du partenariat signé avec Ferring en décembre 2013 qui est étalé jusqu'au 31 décembre 2016.
- Les autres produits de l'activité correspondent à des financements publics de dépenses de recherche. Au 30 juin 2014, ils sont constitués par une estimation du crédit d'impôt recherche pour 988 K€ au titre du premier semestre 2014 (contre 968 K€ au 30 juin 2013) et des produits de subventions à recevoir pour 31 K€.
- Les charges opérationnelles par fonction se décomposent de la façon suivante :

R&D (en €)	30/06/2014	30/06/2013
Achats, études et honoraires scientifiques	2 028 391	1 783 403
Charges de personnel	1 511 423	1 168 132
Amortissements et provisions	189 383	133 362
Engagements de retraite	1 043	5 864
Total des charges de recherche et développement	3 730 240	3 090 762



G&A (en €)	30/06/2014	30/06/2013
Locations, honoraires et autres charges	526 931	474 213
Charges de personnel	565 967	278 543
Amortissements et provisions	27 647	-59 260
Engagements de retraite	359	-708
Total des frais généraux	1 120 904	692 788

La variation de ces dépenses correspond principalement à l'augmentation des charges de personnel, due à l'augmentation des effectifs (40 salariés présents au 30 juin 2014, contre 30 au 30 juin 2013), ainsi qu'aux contributions patronales sur les options de souscription d'actions attribuées au cours du premier semestre 2014.

Les dépenses de recherche et développement représentent 77% des dépenses opérationnelles hors charges liées aux paiements en actions.

- Les charges liées aux paiements en actions qui s'élèvent à 1 114 K€ au 30 juin 2014, correspondent à la comptabilisation des avantages au personnel selon la norme IFRS 2 suite à l'émission des plans de stock-options et de bons de souscriptions d'actions durant le premier semestre 2014.
- Les produits et charges financières se décomposent de la façon suivante :

Charges et produits financiers	30/06/2014	30/06/2013
Charges financières liées au crédit-bail	0	-121
Intérêts contractuels des emprunts obligataires	-60 222	0
Intérêts financiers : décote sur conversion des OCA	0	0
Sous-total coût de l'endettement financier brut	-60 222	-121
Pertes de change	-1 134	-2 321
Autres charges financières	0	0
Sous-total autres charges financières	-1 134	-2 321
Total des charges financières	-61 356	-2 442
Gains de change	132	93
Autres produits financiers	0	130
Sous-total autres produits financiers	132	223
Plus-value sur trésorerie et équivalents de trésorerie	6 031	602
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	15 327	0
Sous-total produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	21 357	602
Total des produits financiers	21 490	825
Total des charges et produits financiers	-39 866	-1 617



Au 30 juin 2014, les charges financières de 60 K€ représentent les intérêts versés aux souscripteurs de l'emprunt obligataire de 3,5 M€ émis en février 2014 et converti en avril 2014.

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux plus values et intérêts à recevoir sur les titres de placements à court terme immédiatement mobilisables ou facilement convertibles. Ils s'élèvent à 21 K€ au 30 juin 2014 (contre 1K€ au 30 juin 2013) en raison du placement du produit net de l'introduction en bourse reçu en avril 2014.

- La perte nette au 30 juin 2014 s'élève à 4 822 K€ contre 2 818 K€ pour la période se terminant au juin 2013, soit une hausse de 890 K€ hors charges liées aux paiements en actions.

1.3.2 Analyse du bilan

ACTIF en €	30/06/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	1 291	0
Immobilisations corporelles	1 309 685	1 277 607
Immobilisations financières	143 835	48 966
Total des Actifs non courants	1 454 811	1 326 573
Créances clients et autres comptes rattachés	0	1 000 000
Autres actifs courants	2 157 472	2 215 942
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 360 366	675 854
Total des Actifs courants	19 517 838	3 891 796
TOTAL DE L'ACTIF	20 972 648	5 218 369

Au 30 juin 2014, la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élèvent à 17,4 M€, contre 0,7 M€ au 31 décembre 2013. Cette hausse s'explique notamment par l'encaissement du premier jalon du partenariat avec Ferring pour 1 M€, l'émission de l'emprunt obligataire pour 3,5 M€, l'introduction en bourse pour un montant de 16,2 M€ bruts, une levée complémentaire de 1,5 M€ bruts et l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2013 pour 1,8 M€.

PASSIF en €	30/06/2014	31/12/2013
Capital social	2 332 603	1 572 093
Primes d'émission	21 529 418	15 485 080
Réserves	-1 323 572	-9 409 222
Résultat de l'exercice	-4 822 214	-5 451 337
Total des Capitaux Propres	17 716 235	2 196 614
Autres passifs non courants	493 274	655 307
Total des Passifs non courants	493 274	655 307
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	894 621	818 564
Autres dettes	1 505 383	1 186 149
Provisions - courant	363 137	361 735
Total des Passifs courants	2 763 140	2 366 448
TOTAL DU PASSIF	20 972 648	5 218 369



Les capitaux propres s'élèvent à 17,7 M€ au 30 juin 2014 incluant la perte de 4,8 M€ pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2014, à comparer à des capitaux propres de 2,2 M€ au 31 décembre 2013.

Le bilan au 30 juin 2014 comprend également, en autres dettes, un produit constaté d'avance de 0,9 M€, dont 0,8 M€ correspondant à la partie du 1^{er} jalon du contrat pharmaceutique non encore reconnue en résultat.

1.3.3 Analyse du tableau de flux de trésorerie

En €	30/06/2014	30/06/2013
RESULTAT NET	-4 822 214	-2 818 255
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Elimination des amortissements et provisions	218 432	80 112
Paiement en action	1 113 825	861
Autres éliminations sans incidence sur la trésorerie	4 526	-2 036
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-3 485 432	-2 739 318
Autres éléments exclus de la capacité d'autofinancement		
Variation des frais financiers	60 222	0
Variation - Non courant	-162 033	0
Variation des autres passifs non courants	-162 033	0
Variation - Courant	1 452 309	221 199
Variation des créances clients	1 000 000	-11 882
Variation des autres actifs courants	56 219	194 501
Variation des dettes fournisseurs	76 857	17 491
Variation des autres dettes	319 233	21 089
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 290 276	221 199
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 134 934	-2 518 119
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 358	0
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	-246 791	-390 490
Cession d'immobilisations corporelles	0	16 276
Acquisition d'immobilisations financières	-94 868	-6 092
Cession d'immobilisations financières	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-343 017	-380 307
Augmentation de capital ou apports	15 723 486	0
Encaissements emprunts obligataires	3 500 000	0
Intérêts sur emprunts obligataires	-60 222	0
Remboursement d'emprunts	-801	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	19 162 462	0
VARIATION DE TRESORERIE	16 684 512	-2 898 426
TRESORERIE A L'OUVERTURE	675 854	3 848 631
TRESORERIE A LA CLOTURE	17 360 366	950 206



Les flux de trésorerie d'exploitation se sont élevés à – 2,1 M€ au 30 juin 2014 contre – 2,6 M€ au 30 juin 2013. Cette variation s'explique principalement par une diminution de la capacité d'autofinancement de 0,7 M€ compensée par l'encaissement du premier jalon du partenariat avec Ferring pour 1 M€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à – 343 K€ au 30 juin 2014 (contre – 380 K€ au 30 juin 2013). Les opérations d'investissement au 30 juin 2014 comprennent notamment le solde en numéraire de 95 K€ du cadre du contrat de liquidité de 200 K€ signé auprès d'ODDO Corporate Finance. Les acquisitions d'immobilisations corporelles qui s'élèvent à 247 K€ sur le premier semestre de 2014 correspondent principalement à du matériel de laboratoire.

Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent au 30 juin 2014 à +19,2 M€ et comprennent l'emprunt obligataire émis au cours du premier semestre 2014 et les deux augmentations de capital liées à l'introduction en bourse, diminués des frais d'opération.

1.3.4 Autres éléments

1.3.4.1 Nota

Les comptes semestriels au 30 juin 2014 ont fait l'objet d'un examen limité par nos commissaires aux comptes et ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Société du 22 septembre 2014. Ils ne sont pas soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

1.3.4.2 Principaux risques et incertitudes

Il n'y a pas d'évolution significative sur la nature et le niveau des facteurs de risques tels que décrits dans le Document De Base déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 mars 2014.

1.3.4.3 Relations avec les parties liées

Les relations avec les parties liées au cours des périodes sous revue sont présentées en note [3.5.22](#) de l'information financière semestrielle. Ces informations ont été établies selon la norme IAS 24 révisée.

1.3.4.4 Informations prospectives

Certaines informations figurant dans cette présentation sont des informations prévisionnelles. Ces informations prévisionnelles ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport financier visent aussi des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient, en cas de réalisation, avoir pour conséquence que les résultats futurs, la situation financière et les flux de trésorerie soient significativement différents de ceux décrits dans ces informations prévisionnelles.

La Société n'a pas d'obligation de mise à jour des informations prospectives contenues dans ce document pour refléter des événements ou circonstances qui pourraient se produire après la date de cette présentation, sous réserve des obligations d'information permanente pesant sur les sociétés dont les valeurs mobilières sont admises aux négociations sur les marchés réglementés. La Société dégage toute responsabilité dans l'utilisation par toute personne du présent document.



2. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2014**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société TxCell, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. **Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

2. **Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Marseille et à Paris-La Défense, le 24 septembre 2014
Les Commissaires aux Comptes

AUDIT CONSEIL EXPERTISE SA,
Membre de PKF INTERNATIONAL
17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

ERNST & YOUNG AUDIT
Tour First, 1 place des Saisons
Paris La Défense – 92400 Courbevoie

Guy CASTINEL

Franck SEBAG



3. INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE 2014

3.1 Etat de la situation financière

3.1.1 Actif

ACTIF en €	Note	30/06/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles	3.5.3	1 291	0
Immobilisations corporelles	3.5.4	1 309 685	1 277 607
Immobilisations financières	3.5.5	143 835	48 966
Total des Actifs non courants		1 454 811	1 326 573
Créances clients et autres comptes rattachés	3.5.6	0	1 000 000
Autres actifs courants	3.5.7	2 157 472	2 215 942
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5.9	17 360 366	675 854
Total des Actifs courants		19 517 838	3 891 796
TOTAL DE L'ACTIF		20 972 648	5 218 369

3.1.2 Passif

PASSIF en €	Note	30/06/2014	31/12/2013
Capital social	3.5.10	2 332 603	1 572 093
Primes d'émission		21 529 418	15 485 080
Réserves		-1 323 572	-9 409 222
Résultat de l'exercice		-4 822 214	-5 451 337
Total des Capitaux Propres		17 716 235	2 196 614
Autres passifs non courants	3.5.12	493 274	655 307
Total des Passifs non courants		493 274	655 307
Dettes fournisseurs et autres comptes rattachés	3.5.14	894 621	818 564
Autres dettes	3.5.14	1 505 383	1 186 149
Provisions - courant	3.5.13	363 137	361 735
Total des Passifs courants		2 763 140	2 366 448
TOTAL DU PASSIF		20 972 648	5 218 369



3.2 Etat du résultat net et état du résultat global

3.2.1 Etat du résultat net :

En €	Note	30/06/2014	30/06/2013
Chiffre d'affaires	3.5.15	162 332	0
Autres produits de l'activité	3.5.15	1 020 289	967 772
Produits des activités ordinaires		1 182 621	967 772
Frais de recherche et de développement	3.5.17	3 730 240	3 090 762
Frais généraux	3.5.17	1 120 904	692 788
Charges liées aux paiements en actions	3.5.18	1 113 825	861
Résultat opérationnel courant		-4 782 348	-2 816 638
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5.19	21 357	602
Coût de l'endettement financier brut	3.5.19	60 222	121
Coût de l'endettement financier net		-38 865	481
Autres produits financiers	3.5.19	132	223
Autres charges financières	3.5.19	1 134	2 321
Résultat courant avant impôt		-4 822 214	-2 818 255
Charge d'impôt sur le résultat	3.5.20	0	0
RESULTAT NET		-4 822 214	-2 818 255
Résultat net de base par action	3.5.23	-0,51	-0,42

3.2.2 Autres éléments du résultat global :

RESULTAT NET	-4 822 214	-2 818 255
Autres éléments du résultat global		
Réévaluations du passif net au titre des régimes à prestations définies	0	0
RESULTAT GLOBAL	-4 822 214	-2 818 255



3.3 Etat de variation des capitaux propres

En €	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL	PRIMES LIEES AU CAPITAL *	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	ECARTS ACTUARIELS	RESULTAT	TOTAL
01/01/2013	33 419 980	1 336 799	12 820 638	-3 881 441	-11 734	-5 516 047	4 748 215
Affectation du résultat N-1				-5 516 047		5 516 047	0
Charges liées aux paiements en actions			861				861
Résultat de la période de six mois au 30/06/2013						-2 818 255	-2 818 255
30/06/2013	33 419 980	1 336 799	12 821 499	-9 397 489	-11 734	-2 818 255	1 930 820
CA 02/08/2013 - Augmentation de capital	5 882 353	235 294	2 663 058				2 898 352
Charges liées aux paiements en actions			523				523
Résultat de la période de six mois au 31/12/2013						-2 633 081	-2 633 081
31/12/2013	39 302 333	1 572 093	15 485 080	-9 397 488	-11 734	-5 451 337	2 196 614
Affectation du résultat N-1				-5 451 337		5 451 337	0
CA 20/02/2014 - Exercice BSA Tranche 2	2	0	1				1
AG 07/03/2014 - Imputation du RAN sur la prime d'émission			-13 536 989	13 536 989			0
AG 07/03/2014 - Regroupement actions par 5	-31 441 868						0
CA 11/04/2014 - Augmentation de capital *	2 903 226	580 645	13 661 480				14 242 125
CA 11/04/2014 - Conversion d'emprunt obligataire	627 239	125 448	3 374 546				3 499 994
CA 09/05/2014 - Augmentation de capital *	268 833	53 767	1 446 322				1 500 088
Exercice de SO 03-14	3 250	650	17 485				18 135
Souscription BSA 2014			72 800				72 800
Charges liées aux paiements en actions			1 113 825				1 113 825
Contrat de liquidités - Actions propres			-105 132				-105 132
Résultat de la période de six mois au 30/06/2014						-4 822 214	-4 822 214
30/06/2014	11 663 015	2 332 603	21 529 418	-1 311 838	-11 734	-4 822 214	17 716 235

* montant net après imputation des frais liés aux émissions de capital



3.4 Tableau de flux de trésorerie

En €	30/06/2014	30/06/2013
RESULTAT NET	-4 822 214	-2 818 255
Elimination des éléments sans incidence sur la trésorerie		
Elimination des amortissements et provisions	218 432	80 112
Paiement en action	1 113 825	861
Autres éliminations sans incidence sur la trésorerie	4 526	-2 036
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-3 485 432	-2 739 318
Autres éléments exclus de la capacité d'autofinancement		
Variation des frais financiers	60 222	0
Variation - Non courant	-162 033	0
Variation des autres passifs non courants	-162 033	0
Variation - Courant	1 452 309	221 199
Variation des créances clients	1 000 000	-11 882
Variation des autres actifs courants	56 219	194 501
Variation des dettes fournisseurs	76 857	17 491
Variation des autres dettes	319 233	21 089
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	1 290 276	221 199
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-2 134 934	-2 518 119
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-1 358	0
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Acquisition d'immobilisations corporelles	-246 791	-390 490
Cession d'immobilisations corporelles	0	16 276
Acquisition d'immobilisations financières	-94 868	-6 092
Cession d'immobilisations financières	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-343 017	-380 307
Augmentation de capital ou apports	15 723 486	0
Encaissements emprunts obligataires	3 500 000	0
Intérêts sur emprunts obligataires	-60 222	0
Remboursement d'emprunts	-801	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	19 162 462	0
VARIATION DE TRESORERIE	16 684 512	-2 898 426
TRESORERIE A L'OUVERTURE	675 854	3 848 631
TRESORERIE A LA CLOTURE	17 360 366	950 206



3.5 Notes annexes aux états financiers

3.5.1 La société

Créée en 2001, la société TxCell SA, spin-off de l'INSERM, est spécialisée dans la recherche de nouvelles thérapies cellulaires innovantes et développe des immunothérapies cellulaires en utilisant des lymphocytes régulateurs de type 1 (Tr1), pour traiter les maladies inflammatoires chroniques et auto-immunes.

3.5.2 Principes et méthodes comptables

3.5.2.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers semestriels de la Société au 30 juin 2014 ont été établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes semestriels sont conformes aux normes et interprétations adoptées par l'IASB à la même date. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les états financiers sont présentés en euros.

Des arrondis sont faits pour le calcul de certaines données financières et autres informations contenues dans ces comptes. En conséquence, les chiffres indiqués sous forme de totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à leur juste valeur. L'établissement des états financiers selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les principaux jugements et estimations sont décrits dans la note [3.5.2.18](#).

Les normes retenues pour l'élaboration des comptes au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) au 31 décembre 2013 et qui sont applicables obligatoirement.

Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels au 31 décembre 2013 établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les normes et amendements de normes existantes suivants sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014 (sauf indication contraire) et ont donc été adoptés par la Société :

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- Amendements d'IFRS 10, 11 et 12, « Dispositions transitoires »,
- Amendements d'IFRS 10, 12 et d'IAS 27, « Entités d'investissement »,
- Amendement d'IAS 27 « Etats financiers individuels »,
- Amendement d'IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »,
- Amendement d'IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers »,



- Amendement d'IAS 36 « Informations à fournir - valeur recouvrable des actifs non financiers »,
- Amendement d'IAS 39, « Novation des dérivés et maintien de la relation de couverture ».

Aucune de ces normes ni aucun de ces amendements et interprétations n'a eu d'incidence significative sur les états financiers semestriels de la Société au 30 juin 2014.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiés mais ne sont pas applicables en 2014 ou n'ont pas encore été adoptées par l'Union Européenne, et n'ont pas été appliquées par anticipation :

- IFRS 9 « Instruments financiers », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015,
- IFRS 15 « Produits provenant de contrats avec les clients », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017,
- IFRIC 21 « Droits ou taxes », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 17 juin 2014,
- Amendement d'IAS 19 « Contribution membres du personnel », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2014,
- Amendement d'IFRS 11 « Acquisition d'une participation dans une entreprise commune », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016,
- Amendements d'IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables », obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016.

3.5.2.2 Principe de continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants:

- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant ainsi une phase de recherche et de développement de plusieurs années.
- Suite à l'introduction en bourse de ses actions sur le marché Euronext en avril 2014, la Société dispose d'une trésorerie de 17,4 M€ au 30 juin 2014 lui permettant de couvrir ses besoins pour les 12 prochains mois.

3.5.2.3 Immobilisations incorporelles

En application des critères de la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition.

3.5.2.3.1 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la société d'achever le projet et de le mettre en service,
- capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En application de cette norme, la société a comptabilisé jusqu' au 31 décembre 2013 l'ensemble de ses dépenses de recherche et développement en charges. En effet, la société considère que la faisabilité technique de ses projets de développement n'est démontrée qu'au moment de la délivrance des autorisations nécessaires à la commercialisation de ses produits, qui correspond également au moment où la quasi-totalité des frais de développement ont été engagés.



3.5.2.3.2 Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets en cours de validité, engagés par la société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en charges, en cohérence avec la position retenue pour la comptabilisation des frais de recherche et de développement.

3.5.2.3.3 Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Les logiciels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisation incorporelle	Durée
Logiciels	3 ans

3.5.2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés. Les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisation corporelle	Durée
Agencements sur sol d'autrui	10 ans
Composant : Gros œuvre	20 ans
Composant : Agencements divers	5 à 8 ans
Composant : Plomberie	8 à 10 ans
Composant : Climatisation	8 à 10 ans
Composant : Electricité	15 ans
Agencements de laboratoire	4 à 5 ans
Matériel de laboratoire	5 à 6 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans

3.5.2.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des dépôts de garantie, un prêt libératoire de l'effort construction et le solde en numéraire du contrat de liquidité (Note [3.5.5](#)).

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

En application de la norme IAS 32 « Instruments financiers », les actions propres détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité sont déduites des capitaux propres et les pertes et profits réalisées lors de la vente d'une partie de ces titres sont neutralisés au compte de résultat.

3.5.2.5.1 Prêts et créances

Cette catégorie inclut les prêts, ainsi que les dépôts et cautionnements classés au bilan en immobilisations financières.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré sont évaluées au montant de la facture d'origine à moins que l'application d'un taux d'intérêt implicite n'ait un effet significatif. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu d'entrées de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle de l'actif financier afin d'en déduire son coût amorti.

Les prêts et créances font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

3.5.2.6 Valeur recouvrable des actifs non courants

Les actifs corporels et incorporels ayant une durée de vie déterminée sont soumis à un test de dépréciation lorsque la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

3.5.2.7 Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles et des titres de placement à court terme immédiatement mobilisables. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les titres de placements à court terme facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont comptabilisés en trésorerie et équivalent de trésorerie. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

3.5.2.8 Capital

Les actions sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

En application de la norme IAS 32 « Instruments financiers », les actions propres, détenues dans le cadre du contrat de liquidité signé auprès d'ODDO Corporate Finance, ont été déduites des capitaux propres et les pertes et profits réalisés lors de la vente d'une partie de ces titres ont été neutralisés au compte de résultat.

3.5.2.9 Paiements fondés sur des actions

La société applique la norme IFRS 2 aux instruments de capitaux propres octroyés à des salariés et mandataires sociaux.



En application de la norme IFRS 2, le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La juste valeur des bons de souscription d'actions octroyés aux employés est déterminée par des simulations Monte-Carlo de valorisation d'options comme décrit en note [3.5.18](#).

3.5.2.10 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

3.5.2.10.1 Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

3.5.2.10.2 Passifs à la juste valeur par le compte de résultat

Les passifs à la juste valeur par le compte de résultat sont évalués à leur juste valeur.

3.5.2.10.3 Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les titres disponibles à la vente, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments.

3.5.2.11 Subventions

La société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions comptabilisées en autres produits de l'activité (Note [3.5.15](#)).

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la société se conformera aux conditions attachées aux subventions et,
- les conditions sous-tendant leur réception sont remplies.

Une subvention à recevoir, soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

3.5.2.12 Provisions

3.5.2.12.1 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.



Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un évènement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation faite par le management de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

3.5.2.12.2 *Engagement de retraite*

Les salariés de la société bénéficient des prestations de retraites prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ;
- versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquels sont financés par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'état à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Le coût des services passés relatif à la partie non acquise des droits est toutefois comptabilisé immédiatement en charge (augmentation des avantages accordés) ou en produit (diminution des avantages accordés) dès la mise en place du nouveau régime ou de la modification du régime. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime.

Les paiements de la société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges du compte de résultat de la période à laquelle ils sont liés.

Le détail des engagements de retraite est fourni en note [3.5.13](#).

3.5.2.13 *Produits des activités ordinaires*

3.5.2.13.1 *Chiffre d'affaires*

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond uniquement aux revenus générés par un projet de recherche et développement dans le cadre du partenariat pharmaceutique.

Ce contrat inclut diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables au titre de la signature du contrat, qui rémunèrent un accès à la technologie, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat lorsque les montants reçus sont non remboursables et que la Société n'a pas d'engagements de développements futurs. Dans tous les autres cas, ils sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques (Note [3.5.15](#)).



Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs. Les revenus liés au financement de frais de recherche et développement sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

3.5.2.13.2 *Autres produits de l'activité*

Ces autres produits de l'activité sont comptabilisés conformément à IAS 20.

- **Crédit d'impôt recherche** : Des crédits d'impôt recherche sont octroyés aux entreprises par l'Etat français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants ou, le cas échéant, être remboursé pour sa part excédentaire. La société n'ayant pas payé d'impôt sur les sociétés depuis sa création, elle reçoit chaque année le remboursement par le Trésor Public du crédit d'impôt recherche de l'année précédente.
- **Subventions** : Depuis sa création, la société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en autres produits de l'activité au fur et à mesure de l'engagement des charges associées et indépendamment des encaissements.

Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits de l'activité » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes.

3.5.2.14 *Contrats de location*

La société ne détient plus aucun contrat de location-financement au sens de la norme IAS 17 à la clôture du 30 juin 2014.

L'objet du contrat de location-financement de 2010 à 2013 a été constaté en autres immobilisations corporelles lors de la signature de ce contrat en contrepartie d'une dette financière. Chaque année, des amortissements sont dotés en compte de résultat, et les redevances payées sont affectées en charges financières au taux implicite du contrat et en remboursement de la dette financière au bilan.

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

3.5.2.15 *Impôt sur les bénéfices*

La société est assujettie à l'impôt sur les bénéfices en France dans le cadre de ses activités. Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés.



Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. La société doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable.

3.5.2.16 Information sectorielle

La Société considère qu'elle opère sur un seul segment agrégé : la conduite de recherche et développement sur des produits pharmaceutiques en vue de leur commercialisation future.

Par ailleurs, l'intégralité de l'activité de recherche et développement de la Société est localisée en France. Tous les actifs corporels de la Société sont situés en France. Les principaux décideurs opérationnels mesurent la performance de la Société au regard de la consommation de trésorerie de ses activités. Pour ces raisons, la direction de la Société n'estime pas opportun de constituer de secteurs d'activité distincts dans son reporting interne.

3.5.2.17 Autres éléments du résultat global

Les éléments de produits et de charges de la période comptabilisés directement dans les capitaux propres, sont présentés, le cas échéant, dans la rubrique « Autres éléments du résultat global ».

3.5.2.18 Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, auxquels la direction procède dans la mise en œuvre des méthodes comptables décrites ci-avant, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations et jugements sont principalement les suivants :

3.5.2.18.1 Valorisation des options de souscription d'actions

L'évaluation de la juste valeur des options de souscription d'actions octroyées à des salariés et des mandataires sociaux est effectuée sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la société de certaines hypothèses de calcul telle que la volatilité attendue du titre.

3.5.2.18.2 Comptabilisation des impôts différés sur déficits reportables

Compte tenu de son stade de développement qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées fiables, la société ne comptabilise pas les actifs nets d'impôts différés liés principalement aux pertes fiscales reportables.

3.5.2.18.3 Comptabilisation des revenus générés dans le cadre d'un partenariat pharmaceutique

Lorsque la Société consent des engagements de recherche et développement futurs, les revenus sont différés et reconnus sur la durée estimée de son implication. La détermination de cette durée nécessite de recourir à des estimations. Celles-ci sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'avancement des développements et des prestations restant à effectuer.

3.5.2.18.4 Evaluation des provisions pour risques et charges

Dans le cadre de ses activités, la Société peut être exposée à certains risques notamment liés à ses engagements contractuels. La direction de la Société doit ainsi exercer son jugement pour estimer la probabilité d'une sortie de ressources et, le cas échéant, le montant de cette sortie ainsi que les informations à fournir sur les passifs éventuels.



3.5.3 Immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations incorporelles en €	01/01/2014	Augmentations	Diminutions	30/06/2014
Coût d'acquisition				
Logiciels	0	1 358	0	1 358
Total brut des immobilisations incorporelles	0	1 358	0	1 358
Amortissements				
Logiciels	0	67	0	67
Total amortissements des immobilisations incorporelles	0	67	0	67
Total net des immobilisations incorporelles	0	1 291	0	1 291

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles comprises dans le résultat de TxCell sont réparties ainsi :

Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	30/06/2014	30/06/2013
Dépenses de recherche et développement	0	0
Frais généraux	67	0
Total des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	67	0

3.5.4 Immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Immobilisations corporelles en €	01/01/2014	Augmentations	Diminutions	30/06/2014
Coût d'acquisition				
Agencements et installations	1 036 359	2 795		1 039 154
Matériel de laboratoire	1 873 881	239 621		2 113 503
Matériel de bureau et informatique	274 568	4 374		278 942
Avances et acomptes	0			0
Total brut des immobilisations corporelles	3 184 808	246 791	0	3 431 599
Amortissements				
Agencements et installations	555 311	68 587		623 902
Matériel de laboratoire	1 171 528	127 107		1 298 631
Matériel de bureau et informatique	180 362	19 019		199 381
Total amortissements des immobilisations corporelles	1 907 201	214 713	0	2 121 914
Total net des immobilisations corporelles hors crédit bail	1 277 607	32 078	0	1 309 685

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles comprises dans le résultat de TxCell sont réparties ainsi :

Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	30/06/2014	30/06/2013
Dépenses de recherche et développement	189 383	133 362
Frais généraux	25 330	22 684
Total des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	214 713	156 046



3.5.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants :

- Des dépôts de garantie pour 44 K€ (dont 37 K€ dans le cadre du contrat de bail commercial des locaux de Valbonne).
- Un prêt libératoire de l'effort construction 2011 pour 5 K€.
- Le solde en numéraire du contrat de liquidité mis en place lors de l'introduction en bourse de la Société avec effet au 12 mai 2014, pour 95 K€. Au titre de ce contrat de liquidité, 14 710 actions propres ont été imputées en réduction des capitaux propres au 30 juin 2014.

Immobilisations financières en €	01/01/2014	Augmentations	Diminutions	30/06/2014
Prêts	5 021			5 021
Dépôts et cautionnements	43 945			43 945
Contrat de liquidité	0	94 868		94 868
Total brut des immobilisations financières	48 966	94 868	0	143 835

3.5.6 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients s'analysent de la façon suivante :

Créances clients et autres comptes rattachés en €	30/06/2014	31/12/2013
Créances clients et autres comptes rattachés	0	1 000 000
Total créances clients et autres comptes rattachés	0	1 000 000

Les créances clients au 31 décembre 2013 correspondaient à une créance d'exploitation liée au premier jalon du contrat de partenariat pharmaceutique signé en décembre 2013. Cette créance a été encaissée en janvier 2014.

3.5.7 Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Autres actifs courants en €	30/06/2014	31/12/2013
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	21 425	15 720
Personnel et comptes rattachés	8 966	8 147
Subventions à recevoir	39 069	7 778
Crédit d'impôt compétitivité emploi	21 461	29 176
Crédit d'impôt recherche	988 272	1 756 513
Taxe sur la valeur ajoutée	409 113	160 689
Autres créances	18 473	11 637
Charges constatées d'avance	650 693	226 282
Total des autres actifs courants	2 157 472	2 215 942



Les charges constatées d'avance concernent des charges d'exploitation et principalement l'étalement à l'avancement des contrats de sous-traitance avec les CRO (Contract Research Organization), conclus dans le cadre de l'essai clinique de phase IIb d'Ovasave®.

La créance de TVA de 409 K€ au 30 juin 2014 correspond pour 357 K€ aux demandes de remboursement de crédit de TVA des deux derniers mois contre un mois de remboursement de TVA en attente au 30 juin 2013 pour 59 K€.

L'évolution du crédit d'impôt recherche au cours du semestre se présente comme suit :

Créance à la clôture 31/12/2013	1 756 513
Crédit d'impôt de la période	988 272
Remboursement du crédit N-1	-1 756 513
Créance à la clôture 30/06/2014	988 272

3.5.8 Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

Les normes comptables relatives aux instruments financiers ont été appliquées aux éléments ci-dessous :

30/06/2014	Valeur du bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Immobilisations financières	143 835		143 835	
Créances clients et autres créances	2 157 472		2 157 472	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 360 366	17 360 366		
Total instruments financiers actifs	19 661 673	17 360 366	2 301 307	0
Dettes fournisseurs et autres dettes	2 400 003			2 400 003
Total instruments financiers passifs	2 400 003	0	0	2 400 003

31/12/2013	Valeur du bilan	Juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Immobilisations financières	48 966		48 966	
Créances clients et autres créances	3 215 941		3 215 941	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	675 854	675 854		
Total instruments financiers actifs	3 940 761	675 854	3 264 907	0
Dettes fournisseurs et autres dettes	2 004 714			2 004 714
Total instruments financiers passifs	2 004 714	0	0	2 004 714

3.5.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants présentés en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" sont constitués de liquidités immédiatement disponibles et des titres de placements à court terme immédiatement mobilisables. L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie provient principalement de l'encaissement du premier jalon du partenariat avec Ferring pour 1 M€, de l'émission de l'emprunt obligataire pour 3,5 M€, de l'introduction en bourse pour un montant de 16,2 M€ brut, de la levée complémentaire de 1,5 M€ bruts, et de l'encaissement du crédit d'impôt recherche 2013 pour 1,8 M€. Ces dépôts respectent les conditions de classification en trésorerie et équivalent de trésorerie décrite dans la note [3.5.2.7](#).



3.5.10 Capital

3.5.10.1 Capital émis

Au 30 juin 2104, le capital social est fixé à la somme de 2 332 603,00 euros. Il est divisé en 11 663 015 actions ordinaires de valeur nominale 0,20 euros, toutes souscrites et entièrement libérées. Ce nombre d'actions tient compte du regroupement des actions par 5 décidé par l'AG du 7 mars 2014, ce qui explique également la variation du nominal de 0,04 euros à 0,20 euros.

Ce nombre s'entend hors bons de souscription d'actions et stocks-options octroyés aux dirigeants et aux salariés, et n'ayant pas encore été exercés.

La variation du capital se décompose de la façon suivante :

Date	Nature	Nb actions	Nominal	Capital social
31/12/2013	Solde début de période	39 302 333	0,04	1 572 093
20/02/2014	Soucription BSA Tranche 2	2	0,04	1 572 093
07/03/2014	Regroupement des actions par 5	-31 441 868	0,20	1 572 093
11/04/2014	Emission en numéraire	2 903 226	0,20	2 152 739
11/04/2014	Conversion emprunts obligataires	627 239	0,20	2 278 186
09/05/2014	Emission en numéraire	268 833	0,20	2 331 953
09/05/2014	Exercice de SO 2014	3 250	0,20	2 332 603
30/06/2014	Solde fin de période	11 663 015	0,20	2 332 603

3.5.10.2 Titres donnant accès au capital

La société a émis les plans d'options de souscription d'actions (bons de souscription d'actions « BSA » et de stock-options « SO ») suivants :

a) BSA 04-11

La société a émis le 18 avril 2011 un plan de 698 289 bons de souscription d'actions BSA 04-11 à un salarié au sens d'IFRS 2. L'ensemble des BSA 04-11 a été souscrit au prix de 0,033 € pour un impact en prime d'émission de 23 043,54 €. Chaque BSA donne le droit de souscrire à une action ordinaire de catégorie O d'une valeur nominale de 0,04 € au prix de 0,55 €. Ces BSA sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 27 931,56 €. Les BSA 04-11 peuvent être exercés jusqu'au 30 juin 2016, à condition que le porteur soit titulaire d'un mandat social au sein de la société TxCell ou lié à la société par un contrat de consultant.

Au 31 décembre 2011, 122 032 BSA 04-11 ont été annulés suite à la non-réalisation d'une condition suspensive.

Au 30 juin 2014, il reste donc 576 257 BSA 04-11 en circulation. Suite au regroupement des actions par 5 décidé par l'AG du 7 mars 2014, il faudra 5 BSA 04-11 pour souscrire à une action de valeur nominale 0,20 euros, soit une émission potentielle de 115 251 actions, représentant une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 23 050,28 €.

b) BSA Tranche 2

La société a émis le 28 septembre 2012 un plan de 12 745 098 bons de souscription d'actions BSA Tranche 2 concomitamment à la réalisation de l'augmentation de capital. Aucun BSA Tranche 2 n'a été attribué à des salariés au sens d'IFRS 2. Tous les BSA ont été souscrits gratuitement conférant à leurs



titulaires le droit de souscrire à 1 action P2 de la société, pour un prix de souscription unitaire de 0,51 € par BSA Tranche 2 en cas de non conclusion d'un partenariat pharmaceutique avant le 1er octobre 2013, ou de 0,62 € en cas de conclusion d'un partenariat pharmaceutique avant le 1er octobre 2013. Les BSA sont librement cessibles sous réserve du respect des conditions pouvant résulter des statuts de la société, et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 509 803,92 €. Les BSA Tranche 2 peuvent être exercés jusqu'au 30 juin 2015 inclus.

Le 2 août 2013, 5 882 353 BSA Tranche 2 ont été exercés au prix de 0,51 € (prime d'émission incluse), soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 235 294,12 euros.

Le 20 février 2014, 2 BSA Tranche 2 ont été exercés afin d'éviter les rompus dans le cadre du regroupement des actions par 5, soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 0,08 €.

Le solde des 6 862 743 BSA Tranche 2 restants a été annulé au jour de la première cotation, soit le 14 avril 2014.

c) SO 03-14

La société a émis le 7 mars 2014 un plan de 919 611 stock-options, dont 203 211 SO 03-14 T1 et 716 400 SO 03-14 T2, à des salariés au sens d'IFRS 2.

L'ensemble des SO 03-14 a été souscrit à titre gratuit. Chaque SO donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,58 €. Ces SO sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 183 922,20 €. Les SO 03-14 peuvent être exercés jusqu'au 7 mars 2024.

Le 9 mai 2014, 3 250 SO 03-14 ont été exercées au prix de 5,58 € (prime d'émission incluse), soit une augmentation de capital d'un montant nominal de 650,00 €.

Au 30 juin 2014, il reste donc 918 961 SO 03-14 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 183 792,20 €.

d) BSA 03-14

La société a émis le 7 mars 2014 un plan de 260 000 bons de souscription d'actions (BSA) à un salarié au sens d'IFRS 2.

L'ensemble des BSA 03-14 a été souscrit au prix de 0,28 € pour un impact en prime d'émission de 72 800,00 euros. Chaque BSA donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,58 €. Ces BSA sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 52 000,00 €. Les BSA 03-14 peuvent être exercés jusqu'au 07/03/2024.

Au 30 juin 2014, il reste donc 260 000 BSA 03-14 en circulation, représentant une augmentation de capital potentielle d'un montant nominal maximum de 52 000,00 €.

e) BSA 05-14

La société a émis le 22 mai 2014 un plan de 20 000 bons de souscription d'actions (BSA) à un administrateur indépendant.

Ces BSA ont été émis au prix de 0,30 € pour un impact en prime d'émission de 6 000,00 euros et chaque BSA donne le droit de souscrire à une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,20 € au prix de 5,94 €. Ces BSA sont incessibles et pourront donner lieu à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 4 000,00 €. Les BSA 2014 peuvent être exercés jusqu'au 22/05/2024.

Au 30 juin 2014, ces BSA n'ont pas encore été souscrits.



L'incidence sur l'état du résultat global des paiements fondés sur des actions est présentée en note [3.5.18](#).

3.5.11 Emprunts et dettes financières

3.5.11.1.1 Crédit-bail

Le seul contrat de crédit-bail a été soldé au cours du premier semestre 2013. Il concernait un contrat de 5 ans souscrit en 2010 pour un véhicule de 31 K€. Ce contrat a été racheté par anticipation en 2013 et l'actif a été vendu sans impact financier significatif.

3.5.11.1.2 Emprunt obligataire

L'assemblée générale extraordinaire du 3 février 2014 a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions de 3 500 K€ avec les caractéristiques suivantes :

- Emprunt constitué de 3 500 000 obligations de 1 € de valeur nominale convertibles en actions de la Société.
- L'emprunt a été émis avec une échéance au 31 décembre 2014 et portait intérêt au taux annuel de 10% à compter de la date de souscription jusqu'à la date à laquelle les obligations ont été converties ou remboursées.
- En cas de non conversion, le remboursement des obligations s'effectuerait en une seule fois à la date d'échéance (31 décembre 2014), au prix unitaire de 1 euro par obligation convertible, augmenté des intérêts dus.
- En cas d'introduction en bourse avant le 30 novembre 2014, ces actions seraient automatiquement converties en actions de la Société au prix d'action retenu pour l'introduction.
- En l'absence d'introduction avant le 30 novembre 2014, ces obligations convertibles en actions pouvaient être converties en actions au prix de conversion de 0,51 € prime d'émission incluse (correspondant au prix d'émission de la dernière augmentation de capital du 02 août 2013).

Le Conseil d'Administration du 11 avril 2014 a constaté la conversion de l'intégralité de cet emprunt obligataire à la date de première cotation par l'émission de 627 239 actions ordinaires d'une valeur nominale unitaire de 0,20 €, au prix de conversion de 5,58 €, correspondant au prix d'émission des actions de l'introduction en bourse. Cette conversion représente une augmentation de capital d'une valeur nominale 125 447,80 euros.

Les bénéficiaires des obligations convertibles en action n'ont donc pas bénéficié d'une décote sur le prix d'émission des actions. Il n'y a donc pas de charge complémentaire à comptabiliser selon IAS 39.

3.5.12 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 493 K€ et correspondent à la part à plus d'un an de l'étalement du 1^{er} jalon du contrat pharmaceutique sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs de l'objet du partenariat (Note [3.5.15](#)).

3.5.13 Provisions

Provisions courantes en €	01/01/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	30/06/2014
Provisions pour litiges	0				0
Provisions pour pensions	48 950	1 402			50 352
Provisions pour risques	312 785				312 785
Total provisions courantes	361 735	1 402	0	0	363 137



Les provisions pour risques couvrent les risques associés aux subventions.

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière figurant en provisions pour pensions sont les suivantes :

Date d'évaluation	30/06/2014	31/12/2013
Modalités de départ à la retraite	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 67 ans</i>	<i>Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 67 ans</i>
Taux de charges sociales	46%	46%
Taux d'actualisation	3,25%	3,25%
Tables de mortalité	INSEE t68_fm 2004-2006.	INSEE t68_fm 2004-2006.
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1,5%	1,5%
Taux de rotation	Table DARES Recherche et Développement	Table DARES Recherche et Développement

Les droits accordés aux salariés de la société sont définis par la convention collective de la Pharmacie (industrie pharmaceutique).

La provision pour engagement de retraite s'élève à 50 352 euros au 30 juin 2014. En application de la norme IAS 19 révisée, l'impact sur le résultat est une charge de 1 402 euros. La variation du taux d'actualisation ne générant pas d'effet significatif sur les provisions pour pensions, aucun écart actuariel n'a donc été comptabilisé.

3.5.14 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

3.5.14.1 Fournisseurs et comptes rattachés

Fournisseurs et comptes rattachés en €	30/06/2014	31/12/2013
Fournisseurs et comptes rattachés	691 290	408 518
Fournisseurs - Factures non parvenues	203 331	410 046
Total Fournisseurs et comptes rattachés	894 621	818 564

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les montants ne présentaient pas d'antériorité supérieure à un an à la fin de chaque période concernée.

3.5.14.2 Autres passifs courants

Autres dettes courantes en €	30/06/2014	31/12/2013
Dettes sociales	1 070 190	747 447
Dettes fiscales	16 361	8 072
Produits constatés d'avance	392 840	393 139
Autres dettes	6 000	11 496
Fournisseurs d'immobilisations	19 991	25 995
Total des autres dettes courantes	1 505 383	1 186 149



Les dettes sociales sont relatives aux charges sociales, congés à payer et provisions bonus. L'augmentation des dettes sociales est principalement due aux contributions patronales déclarées dans le cadre de l'attribution des stocks-options aux dirigeants et aux salariés pour 385 K€.

Les produits constatés d'avance sont relatifs à des produits d'exploitation. Ils correspondent pour 393 K€ à la part à moins d'un an de l'étalement du 1^{er} jalon du contrat pharmaceutique sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs de l'objet du partenariat (Note [3.5.15](#)).

3.5.15 Produits des activités ordinaires

Produits des activités ordinaires en €	30/06/2014	30/06/2013
Revenu industriel	162 332	0
Chiffres d'affaires	162 332	0
Subventions	31 291	0
Crédit d'impôt recherche	988 272	967 768
Autres produits de l'activité	726	4
Autres produits de l'activité	1 020 289	967 772
Total des produits des activités ordinaires	1 182 621	967 772

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2014 correspond au montant facturé au titre de la signature en décembre 2013 du contrat de partenariat qui a été comptabilisé en produits constatés d'avance et étalé sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs de l'objet du partenariat, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

3.5.16 Charges de personnel

En €	30/06/2014	30/06/2013
Salaires	1 185 172	1 023 258
Charges sociales	892 219	423 418
Charges liées aux paiements en actions	1 113 825	861
Engagements de retraite	1 402	5 156
Total charges de personnel	3 192 618	1 452 692

Les charges de personnel au 30 juin 2014 comprennent une provision de 21 K€ d'euros au titre du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, contre 15 K€ au 30 juin 2013.

L'augmentation des charges sociales et des salaires s'explique par l'augmentation des effectifs et les contributions patronales déclarées dans le cadre de l'attribution des stocks-options aux dirigeants et aux salariés pour 385 K€.

Les charges liées au paiement en actions sont décrites en note [3.5.18](#).



3.5.17 Détail des charges par fonction

3.5.17.1 Recherche et développement

R&D (en €)	30/06/2014	30/06/2013
Achats, études et honoraires scientifiques	2 028 391	1 783 403
Charges de personnel	1 511 423	1 168 132
Amortissements et provisions	189 383	133 362
Engagements de retraite	1 043	5 864
Total des charges de recherche et développement	3 730 240	3 090 762

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées sur l'exercice sont principalement liées aux salaires des équipes, aux achats de matières premières et aux dépenses de sous-traitance dans le cadre :

- De l'amélioration du procédé de fabrication du premier candidat médicament Ovasave® ;
- Du lancement du programme de développement de Col-Treg, second candidat médicament de TxCell, destiné à traiter l'uvéite auto-immune, actuellement en phase préclinique, et en vue du démarrage d'une étude clinique de phase I/II pour 2015.
- De l'obtention du certificat de conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) délivré par l'ANSM.
- De la préparation du lancement de l'essai clinique de phase IIb d'Ovasave®. Cela inclut notamment le recrutement de l'effectif nécessaire à la production des lots cliniques à Besançon, ainsi que les coûts de mise en place du management de l'essai, objet d'un contrat de sous-traitance avec SGS, principale CRO pour cet essai.

3.5.17.2 Frais généraux

G&A (en €)	30/06/2014	30/06/2013
Locations, honoraires et autres charges	526 931	474 213
Charges de personnel	565 967	278 543
Amortissements et provisions	27 647	-59 260
Engagements de retraite	359	-708
Total des frais généraux	1 120 904	692 788

L'augmentation des charges de personnel G&A au 30 juin 2014 correspond pour 190 K€ aux contributions patronales déclarées dans le cadre de l'attribution des stocks-options aux dirigeants et aux salariés

3.5.18 Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions ont été attribuées aux salariés, aux dirigeants et aux administrateurs indépendants de la Société sous forme de Bons de Souscription d'Actions ou de Stocks-Options.



3.5.18.1 Conditions d'attribution et d'exercice

Le nombre d'options en vie au 30 juin 2014 et leurs principales caractéristiques sont détaillés ci-après :

Désignation du plan	BSA 04-11 *	SO 03-14	BSA 03-14	BSA 05-14	TOTAL
Date d'attribution	18/04/2011	07/03/2014	07/03/2014	22/05/2014	
Type d'options	souscription	souscription	souscription	souscription	
Nombre d'options attribuées	698 289	919 611	260 000	20 000	1 897 900
Nombre d'options souscrites	698 289	919 611	260 000	0	1 877 900
Date de souscription	18/04/2011	07/03/2014	23/06/2014	-	
Date d'expiration	30/06/2016	07/03/2024	07/03/2024	22/05/2024	
Prix de souscription par option	0,033	0,00	0,28	0,30	
Prix de souscription du plan	23 044	0	72 800	6 000	
Prix d'exercice par option	0,55 *	5,58	5,58	5,94	
Nombre d'options annulées ou expirées	122 032	0	0	0	122 032
Nombre d'options exercées	0	3 250	0	0	3 250
Nombre d'options en circulation au 31/12/2013	576 257	0	0	0	576 257
Nombre d'options en circulation au 30/06/2014	576 257	916 361	260 000	0	1 752 618
Augmentation capital max. (nominal)	23 050,28	183 272,20	52 000,00	0,00	258 322,48

* Suite au regroupement des actions par 5, il faudra 5 BSA 04-11 pour obtenir une action, soit un prix d'exercice de 2,75 € par action

Au 30 juin 2014, les BSA 05-14 émis le 22 mai 2014 n'ont pas encore été souscrits.

Par délégation de compétence de l'Assemblée Générale du 7 mars 2014, le Conseil d'Administration du 7 mars 2014 a attribué 919 611 SO-0314 et 260 000 BSA 03-14, selon les conditions d'exercices suivantes :

Date d'acquisition des droits	14/04/2014	20/06/2014	07/03/2015	07/03/2016	07/03/2017	Total
SO 03-14	203 211	0	238 791	238 799	238 810	919 611
BSA 03-14	0	200 000	20 000	20 000	20 000	260 000

Par délégation de compétence de l'Assemblée Générale du 7 mars 2014, le Conseil d'Administration du 22 mai 2014 a attribué 20 000 BSA 05-14 selon les conditions d'exercice suivantes :

Date d'acquisition des droits	07/03/2015	07/03/2016	07/03/2017	Total
BSA 05-14	6 666	6 667	6 667	20 000

3.5.18.2 Evaluation à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des SO et BSA attribuées en 2014 sont les suivantes :

- Le prix de l'action à la date d'attribution est égal au prix d'exercice ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments, sur la base des taux d'emprunts de l'indice GFRN.
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.
- La décote du prix liée à l'incessibilité des options de souscription d'action par rapport aux instruments optionnels équivalents parfaitement cessibles a été calculée par le modèle de « forward price » au taux d'emprunt estimé résultant de l'addition du taux repo à 0,75% et du taux d'emprunt sans risque.

Par exception, la juste valeur des BSA 04-11 a été déterminée à l'aide d'une simulation Monte-Carlo, contrairement aux options de souscription d'actions attribuées en 2014 dont la juste valeur a été



déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes. En l'absence de dividendes et avec des hypothèses comparables, il n'y a pas de différence de résultat avec des simulations de Monte-Carlo.

Les principaux Managers de la Société ont pris un engagement de conservation des titres, dégressif sur 4 ans. Selon IFRS 2, la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués doit être déterminée en tenant compte de ces conditions. Cela a conduit à constater une décote d'incessibilité sur la valorisation de ces plans.

Les paramètres retenus pour les estimations et les valorisations des nouveaux plans et plans en cours d'acquisition sont détaillés ci-après :

Désignation du plan	<u>BSA 04-11</u>	<u>SO 03-14</u>	<u>BSA 03-14</u>	<u>BSA 05-14</u>	<u>TOTAL</u>
Date d'attribution	18/04/2011	07/03/2014	07/03/2014	22/05/2014	
Cours à la date d'attribution	0,55	5,58	5,58	5,94	
Prix d'exercice	0,55	5,58	5,58	5,94	
Maturité moyenne retenue	2,50	5,79	5,34	5,79	
Taux sans risque moyen retenu	2,49%	1,28%	1,13%	0,84%	
Nombre d'actions	576 257	919 611	260 000	20 000	1 775 868
Volatilité	40%	45%	45%	45%	
Valeur probabilisée du plan avant décote et prix de souscription	38 841	1 964 703	509 883	42 027	2 555 454
Dont Prix de souscription du plan	23 044	0	72 800	6 000	101 844
Décote d'incessibilité		76 989	39 534		116 522
Valeur probabilisée du plan	38 841	1 887 714	470 349	42 027	2 438 932

Il est ici rappelé que les BSA 04-11 doivent être regroupés par 5 afin d'obtenir une action de la Société, et que le prix d'exercice d'une action s'élève alors à 2,75 €.

Les charges annuelles comptabilisées sont précisées ci-après :

Périodes	<u>BSA 04-11</u>	<u>SO 03-14</u>	<u>BSA 03-14</u>	<u>BSA 05-14</u>	<u>TOTAL</u>
30/06/2013	861				861
30/06/2014		723 172	387 327	3 326	1 113 825



3.5.19 Charges et produits financiers

Charges et produits financiers	30/06/2014	30/06/2013
Charges financières liées au crédit-bail	0	-121
Intérêts contractuels des emprunts obligataires	-60 222	0
Intérêts financiers : décote sur conversion des OCA	0	0
Sous-total coût de l'endettement financier brut	-60 222	-121
Pertes de change	-1 134	-2 321
Autres charges financières	0	0
Sous-total autres charges financières	-1 134	-2 321
Total des charges financières	-61 356	-2 442
Gains de change	132	93
Autres produits financiers	0	130
Sous-total autres produits financiers	132	223
Plus-value sur trésorerie et équivalents de trésorerie	6 031	602
Intérêts sur trésorerie et équivalents de trésorerie	15 327	0
Sous-total produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	21 357	602
Total des produits financiers	21 490	825
Total des charges et produits financiers	-39 866	-1 617

Le coût de l'endettement financier brut correspond aux intérêts versés dans le cadre de l'emprunt obligataire OC 2014 (Note [3.5.11](#)).

Les produits de trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux intérêts courus et aux plus-values sur les titres de placements à court terme.

3.5.20 Charge d'impôt

Selon la législation en vigueur, la Société dispose d'une base de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total de 41 922 K€ au 31 décembre 2013.

En France, les déficits sont reportables en avant sur les bénéfices ultérieurs sans limitation de délai, mais le montant imputable sur le bénéfice de l'exercice est plafonné à 1 M€, majoré de 50% du montant correspondant au bénéfice imposable de l'exercice excédant 1 M€.

La base active d'imposition différée nette des différences temporaires passives n'a pas été activée par prudence, en application des principes décrits en note [3.5.2.15](#).

3.5.21 Engagements

3.5.21.1 Obligations au titre des contrats de location simple

Pour son siège social, la société a un contrat de location. Ce bail immobilier est consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives depuis le 1er juillet 2007 avec la possibilité pour la société de donner congé des baux tous les trois ans uniquement.



Le montant des loyers et charges futurs s'analyse comme suit au 30 juin 2014 :

- à un an au plus : 147 262 €
- à plus d'un an et à cinq ans au plus : 147 262 €

Le montant des loyers comptabilisé en charges au cours de la période close au 30 juin 2014 s'élève à 73 631 €.

3.5.21.2 Obligations au titre d'un accord de licence

Le 30 janvier 2006, la Société a signé un accord de licence avec l'INSERM portant sur des familles de brevets dont l'INSERM est propriétaire (PTXC2) ou copropriétaire avec la Société (PTXC1, PTXC3, PTXC4, PTXC5 et PTXC7) tel qu'amendé le 9 décembre 2013. Cet accord a été conclu pour une durée allant jusqu'à la plus tardive des deux échéances suivantes : l'expiration ou l'invalidation du dernier brevet concerné ou l'expiration d'une période de 10 ans à compter de la première commercialisation d'un produit mettant en œuvre les brevets des familles susmentionnées dans le domaine du contrat.

Aux termes de ce contrat, l'INSERM accorde à la Société les droits exclusifs mondiaux pour le développement, la fabrication et la commercialisation des produits et procédés mettant en œuvre les brevets concernés dans le domaine de la thérapie cellulaire des maladies auto-immunes et/ou inflammatoires chroniques.

En contrepartie, il prévoit que la Société devra verser à l'INSERM :

- Dans l'hypothèse du développement et de la commercialisation de produits par la Société, le versement par la Société à l'INSERM de montants forfaitaires conditionnés par le franchissement d'étapes liées au développement, au processus réglementaire et au 1er anniversaire du début de la commercialisation de produits pouvant atteindre, à ce jour et toutes indications confondues, jusqu'à 889 000 euros, étant précisé qu'un paiement d'un montant de 76 000 euros a d'ores et déjà été effectué en raison du succès de la première étude. Dans l'hypothèse de la commercialisation de produits par la Société ou ses filiales, la Société devra en outre verser à l'INSERM des redevances échelonnées (royalties) assises sur un pourcentage des ventes (nettes de diverses charges, taxes et remises) de produits mettant en œuvre les brevets concernés dans le domaine du contrat ;
- En revanche, dans l'hypothèse où la Société concéderait à un tiers une sous-licence permettant à ce tiers de développer et commercialiser des produits mettant en œuvre les brevets concernés dans le domaine du contrat, les montants devant être reversés par la Société à l'INSERM sont calculés sur la base d'un pourcentage des montants perçus du tiers relatifs au développement et à la commercialisation des produits. Certains des brevets couverts par la licence INSERM étant sous-licenciées à Ferring au titre du « Collaboration, option, development and license agreement », la Société devra reverser à l'INSERM un pourcentage des montants perçus de Ferring en contrepartie de la sous-licence accordée au titre de ce contrat.

Au titre du 1^{er} jalon du contrat avec Ferring, la Société a d'ores et déjà versé une redevance de 90 K€ au cours du premier semestre 2014, étalée selon le même rythme que l'acquisition du revenu, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

3.5.22 Relations avec les parties liées

3.5.22.1 Rémunérations des membres du conseil d'administration

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du Conseil d'Administration de la Société, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés (en euros) :



Rémunérations des membres du Conseil d'Administration	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013
Salaires et autres avantages à court terme	156 050	203 698	75 950
Cotisations de retraite complémentaire	-	-	-
Paievements en actions	471 280	1 384	861
Total des rémunérations	627 330	205 082	76 811

3.5.22.2 Jetons de présence des membres du Conseil d'Administration

La Société a comptabilisé une charge de 6 K€ pour les jetons de présence relatifs à la période close au 30 juin 2014. Aucune charge en 2013 n'a été comptabilisée à ce titre.

3.5.22.3 Divers

Au 30 juin 2014, la Société n'a pas observé de lien de direction et/ou capitalistique entre les principaux fournisseurs utilisés et les membres de son Conseil d'administration.

3.5.23 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale du 7 mars 2014 a constaté le regroupement des actions par 5. Selon IFRS 33 « Résultat par action », le résultat net et le résultat dilué par action sont présentés avec un ajustement rétrospectif du regroupement des actions des périodes présentées, afin de permettre la comparabilité de ces dernières :

Résultat net par action	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net	-4 822 214	-2 818 255
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	9 449 323	6 683 996
Résultat net par action	-0,51	-0,42

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la société par la somme suivante :

- le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice
- plus le nombre d'actions pouvant résulter de la conversion des instruments donnant droit au capital de façon différée, et ce dès l'émission de ces derniers.

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSA et SO) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat dilué par action	30/06/2014	30/06/2013
Résultat net	-4 822 214	-2 818 255
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles *	10 534 173	7 975 718

* Ce nombre moyen pondéré d'actions prend en compte les actions pouvant résulter de la conversion des obligations convertibles, et ce dès l'émission de ces dernières, ainsi que les actions pouvant résulter de l'exercice des Bons de Souscription d'Actions et Stock-Options, et ce dès l'émission de ces derniers.



3.5.24 Gestion des risques financiers

Les risques principaux auxquels la société est exposée sont le risque de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Les principaux instruments financiers de la société sont constitués de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la société. La politique de la société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

3.5.24.1.1 *Risque de liquidité*

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par la direction financière. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction de la Société suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels prennent en compte les plans de financement de la Société. Le surplus de trésorerie de la Société est placé sur des titres de placement à court terme présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus (Note [3.5.2.7](#)).

3.5.24.1.2 *Risque de change*

L'exposition de la Société au risque de change résulte uniquement de relations commerciales avec des fournisseurs situés hors de la zone euro.

La société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. En revanche, la société ne peut exclure qu'une augmentation importante de son activité ne la contraigne à une plus grande exposition au risque de change. La société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

En cas de variation de cette parité de + 10 % ou de - 10 %, la société estime, pour la période close au 30 juin 2014, que l'impact serait non significatif.

3.5.24.1.3 *Risque de crédit*

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières cocontractantes.

Le risque de crédit lié aux créances est limité en raison de la nature du contrat qui lie la société TxCell avec la société pharmaceutique.

3.5.24.1.4 *Risque de taux d'intérêt*

La Société n'a aucune dette à taux variable. Les flux de remboursement de ses dettes ne sont pas soumis à un risque de taux.

A ce jour, la Société n'a pas contracté d'emprunts auprès d'établissements de crédit et n'est donc que très faiblement exposée au risque de taux d'intérêt.



3.5.25 Evènements postérieurs à la clôture

Les 20 000 BSA 05-14 attribués le 22 mai 2014 ont été soucrits en date du 19 août 2014 pour un montant global de 6 K€.



4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société TxCell et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Damian Marron
Directeur Général
Adresse : Allée de la Nertière, Les Cardoulines,
06560 Valbonne - Sophia Antipolis
Téléphone : +33 (0) 497 218 300
Télécopie : + 33 (0) 493 641 580
contact@txcell.com

Contacts

TxCell

Raphaël Flipo
Directeur Financier
Tél: 04 97 21 83 00
contact@txcell.com

NewCap

Communication financière
Julien Perez / Pierre Laurent
Tél: 01 44 71 94 94
txcell@newcap.fr